

Émetteurs :

Laureline Bourit
Lucie Gâcon
Anne-Sophie Peter
Vincent Piotrowski

Réf : DDR/DATE

Compte-rendu de la 2^{ème} séance « réemploi » avec les acteurs du bâtiment qui a eu lieu le 3 mars 2023.

Contexte :

Cet atelier s'inscrit dans la continuité d'une première séance « réemploi » organisée en mars 2022 qui avait permis de définir une feuille de route sur ce sujet, autour des 5 priorités d'action suivantes :

- Constituer une plateforme physique de réemploi
- Faciliter le sourcing avec un seul site web de référencement des produits de réemploi
- Poursuivre l'émergence de « bâtiments démonstrateurs »
- Développer et améliorer les diagnostics et les déposes sélectives
- Définir des indicateurs communs

Cette deuxième séance qui s'est tenue un an après les premiers échanges, visait deux objectifs :

1. Partager avec la communauté des acteurs impliqués les avancées et les perspectives sur les différents axes de cette feuille de route
2. Maintenir la dynamique existante et faire contribuer la communauté à l'élaboration des prochaines actions (3 ateliers)

Elle a réuni 50 personnes.

Compte-rendu

Cette séance s'est déroulée en deux parties :

- Une séance plénière de présentation des 5 axes avec des interventions de la Métropole de Lyon et des acteurs de l'écosystème pour présenter les avancées (actions enclenchées ou potentielles) : support en PJ.
- Travail en ateliers sur 3 des 5 axes
 - o préfigurer l'offre mutualisée de la plateforme physique
 - o préfigurer l'appel à projet sur les surcoûts du réemploi
 - o préfigurer l'objectif territorial de réemploi pour 2030

(1) Préfigurer l'offre mutualisée de la plateforme physique

Les échanges dans cet atelier ont fait ressortir :

- une diversité d'acteurs et d'implication par rapport au projet de plateforme physique, des degrés différents de connaissance du projet
- une vigilance sur l'articulation entre les offres existantes et les futures offres de la plateforme : concurrence, mutualisation, complémentarité, etc.

ex : poste de sourceur très intéressant pour un démolisseur/reconstructeur MAIS vu comme une concurrence par une AMO réemploi

→ Tendances qui ressortent des échanges :

- le poste de **sourceur** peut être assuré par plusieurs acteurs potentiellement réunis dans la plateforme, à eux de s'organiser pour trouver celui qui répondra le mieux à une demande précise.
 - o Le projet de "plateforme des plateformes dématérialisées" est intéressant à condition d'être régulièrement mis à jour et exhaustif
 - o Il y a aujourd'hui "trop" de structures qui proposent des matériaux de réemploi pour ceux qui en cherchent
- le poste **d'animateur**, surtout à travers sa fonction de "**tour de contrôle**", relèverait plutôt d'un tiers extérieur (financé par les acteurs publics/collectivités territoriales ?)
 - o les offreurs ne sont pas tous identifiés...
- poste de **développeur** : chaque structure qui le souhaite peut jouer ce rôle dans la plateforme.
- offre de **sensibilisation / formation** : avis partagés, puisque certains peuvent déjà proposer une offre de formation mais qui n'est pas toujours adaptée / exhaustive. Les collectivités doivent s'impliquer pour identifier, coordonner et renforcer l'offre.

(2) Préfigurer l'appel à projet sur les surcoûts du réemploi

Contexte de l'atelier :

- Perspective d'un futur AAP qui visera à développer le recours au réemploi en prenant en charge certains coûts
 - Travail collaboratif pour co-construire cet AAP et faire qu'il réponde bien aux besoins
 - Objectif de l'atelier : aider la Métropole de Lyon à identifier finement les typologies de surcoûts
- Périmètre : **dans les opérations de construction/réhabilitation** – donc du côté mise en œuvre/utilisation de produits de réemploi
 - o certains peuvent être issus de gisements in situ, donc prise en compte des surcoûts liés à la dépose, mais uniquement si l'exutoire est déjà acquis in situ

Une 30taine acteurs a participé à l'une ou l'autre des 2 sessions, 10 personnes ont laissé une contribution écrite.

Les principaux résultats des échanges et contributions :

1. Confirment les grandes typologies de dépenses pré-identifiées sur les 3 catégories (frais d'études, temps-homme interne, frais logistiques)
2. Complètent les types de dépenses qui s'y réfèrent, en illustrant par des exemples concrets

Les principales sources de surcoûts identifiés collectivement

Étude/Prestations Intellectuelles

- Les frais de diagnostics complémentaires y compris ceux de tests de dépose pour réduire les aléas
- Des frais R&D / prototypage ou les surcoûts lié à une conception de projets différente pour permettre l'usage de matériaux de réemploi
- Le recours à un qualificateur ou des frais de requalification/certification de matériaux à réemployer pour permettre leur utilisation et en particulier leur assurabilité
- Ou directement les surprimes appliquées par les assureurs

Temps Homme

- Temps de dépose soignée avec comme éléments de preuve les devis de dépose et le différentiel entre une intervention avec ou sans dépose.
- Temps homme pour du reconditionnement de produits et parfois des surcoûts liés à des aléas, comme des traitements spécifiques à apporter à certains produits (peinture au plomb, désembouage de radiateurs) ou à des protocoles à mettre en place dans le cas de curage spécifiques en sites amiantés
- Temps homme pour identifier des exutoires de produits ou imaginer des usages détournés
- Temps homme pour sourcer des matériaux de réemploi
- Temps interne de sensibilisation/formation pour travailler à l'acculturation des équipes terrain
- Les temps d'échange avec le déconstructeur, qui sont toujours en temps masqués.

Les frais logistiques

- Liés au stockage/entreposage de matériaux, et en sécurisant si nécessaire ce stockage (vols, intempéries, etc.)
- Frais de transport inter-sites, pour d'éventuelles qualifications, ou traitements spécifiques qui ne peuvent être réalisés sur place
- Frais lié à l'usage d'engins spécifiques pour la manutention
- Frais liés à la gestion des déchets lorsqu'il n'y a pas de possibilités de réemploi
- Surcoût lié aux délais plus long nécessaire aux travaux de dépose, qui retardent les calendriers prévisionnels (pénalités ?)

En annexe, d'autres propositions faites dans le cadre de cet atelier.

(3) Préfigurer l'objectif territorial de réemploi pour 2030

Le compte-rendu détaillé de cet atelier est en annexe. En synthèse, les participants ont identifié :

- 5 objectifs des opérations de réemploi :
 - o réduire la production de déchets
 - o réduire la consommation d'énergie grise
 - o réduire les km parcourus par les matériaux
 - o créer des emplois locaux, notamment des emplois en insertion
 - o réduire les coûts de construction et de déconstruction
- 4 typologies d'indicateurs pour y répondre
 - o **des indicateurs de réemploi-dépose**, qui sont mesurables en tonnes avec 3 points de vigilance : séparer le gros œuvre (béton) et le second œuvre (équipements, cloisons, isolants, huisseries, etc.), différencier le potentiel de réemploi de ce qui est réellement réemployé
 - o **des indicateurs de réemploi-pose**, qui sont mesurables en euros (coût de l'équivalent neuf sur coût total de l'opération) et, plus difficilement en GES évités ou en m linéaire ou surface de plancher,
 - o **des indicateurs de prix** sur le coût global du réemploi-dépose et du réemploi-pose,

- **des indicateurs d'emploi**, en nombre de poste, en nombre de personnes formées et en heure d'insertion
- **des indicateurs d'activités** pour mesurer le « poids » du réemploi sur le territoire, en nombre de plateformes qui vendent des matériaux issus du réemploi, en nombre de maîtres d'ouvrage qui intègrent du réemploi, en nombre d'opérations qui intègrent du réemploi, en nombre de références de matériaux réemployés, en chiffre d'affaire généré par les plateformes, en temps de stockage et en durée de vie des matériaux réemployés

Point de vigilance : s'appuyer sur les documents existants pour faciliter la collecte des données (formulaire CERFA du diagnostic PEMD, cibles réemploi du référentiel habitat durable de la Métropole de Lyon, heures d'insertion dans les clauses des cahiers des charges travaillées par la MMIE, commission de normalisation du bâtiment au niveau européen, etc.).

Prochaines étapes :

- en 2023 sur la base de ces indicateurs, la Métropole va collecter des données pour savoir où en est notre territoire,
- en 2024 sur la base de ces données, la Métropole proposera aux participants de se fixer un objectif collectif pour 2030.

Annexe 1 : compte-rendu détaillé de l'atelier « préfigurer un objectif territorial de réemploi »

Inspiration : En 2019, Plaine commune fait signer une Charte aux maîtres d'ouvrage où ils s'engagent à « dédier 1% du montant des constructions / rénovations à l'achat de produits issus du réemploi ou de la réutilisation »

Objectif : définir un ou plusieurs objectifs pertinents pour le territoire de la Métropole de Lyon

- en 2023 définir les indicateurs et organiser la collecte des données (savoir où on en est)
- en 2024 se fixer un objectif pour 2030

1ère étape : se mettre d'accord sur ce qui rentre dans le champ du réemploi

- pas d'ajout/retrait sur la base du tableau ci-dessous :

Entrant/opération de construction	In situ		Sortant/opération de déconstruction
	réhabilitation	Réemploi in situ	

Ainsi :

- le réemploi concerne soit des opérations de construction dans lesquelles le réemploi consiste à intégrer/à poser des éléments de réemploi déposés ailleurs, soit des opérations de déconstruction dans lesquelles le réemploi consiste à déposer des éléments afin de les intégrer dans une autre opération.
- Les opérations de réhabilitation peuvent intégrer ces deux formes de réemploi : réemploi-dépose puis réemploi-pose.
- Le maintien de l'existant dans une réhabilitation n'est pas considéré comme du réemploi, il est plus vertueux/plus haut dans la hiérarchie ressources-déchets.
- La différence entre réemploi et réutilisation n'a pas été discutée dans l'atelier.

Dans la suite des échanges, nous distinguerons réemploi-dépose et réemploi-pose.

2^{ème} étape : Le rêve « pour vous quels indicateurs sont pertinents pour évaluer le développement du réemploi sur le territoire de la Métropole ? » et la réalité « quelles sont les informations accessibles pour évaluer le développement du réemploi sur le territoire de la Métropole ? »

Les objectifs du réemploi

- réduire la production de déchets (objectif proposé par la Métropole et validé par les ateliers)
- réduire la consommation d'énergie grise (objectif proposé par la Métropole et validé par les ateliers)
- réduire les km parcourus par les matériaux (objectif ajouté par l'un des participants)
- créer des emplois locaux, notamment des emplois en insertion (objectif proposé par la Métropole et complété par les ateliers)
- réduire les coûts de construction et de déconstruction (objectif ajouté par l'un des participants)

Indicateurs de réemploi-dépose

- lors d'une opération de déconstruction, on raisonne en tonnes. Cependant le poids du béton « écrase » tous les autres matériaux, y compris des matériaux dont l'impact environnemental est important (ex équipements électriques et électroniques). Il est donc important de différencier le réemploi du gros œuvre et le réemploi du second œuvre.

- Le diagnostic PEMD réglementaire sera encadré par un document CERFA qui intégrera une nomenclature des produits-équipements et matériaux, il faut s'appuyer sur cette nomenclature pour simplifier la collecte des informations.
- il est important de différencier le réemploi potentiel identifié lors du diagnostic PEMD ou ressources et le réemploi de ce qui est réellement réemployé en fin de chantier en fonction des contraintes technico-économique qu'il y a eu.

Indicateurs de réemploi-pose

- difficile de donner un indicateur en poids car on n'évalue pas le poids d'un bâtiment qu'on construit, une thèse du CSTB sur le sujet est en cours. Pour la construction, on peut s'appuyer sur :
 - o des données en coût (s'appuyer sur le référentiel habitat durable-cible souple) en prenant en compte le prix en fourniture-pose (valoriser un don) et en le comparant avec l'équivalent neuf
 - o ou sur des données en GES : conversion tonnes en GES est facile à faire avec la base INIES mais nécessite d'avoir l'information sur les tonnes en 1^{er}.
 - o ou sur des données en m linéaire ou surface de plancher selon les matériaux. (s'appuyer sur les labels qui prévoient un % de matériaux biosourcés au m²)
- vérifier si la commission de normalisation du bâtiment travaille sur ce sujet pour se caler sur ces données le cas échéant

Indicateurs de prix

- suivre le coût global du réemploi-pose : AMO comprise et comparaison par rapport à un matériau neuf
- suivre le coût global du réemploi-dépose : dépose sélective comprise et comparaison par rapport à la gestion des déchets

Indicateurs d'emploi

- s'appuyer sur le modèle des heures d'insertion (voir avec la MMIE)
- identifier
 - o les nouveaux métiers de valoristes au sein des plateformes du territoire
 - o les équipes spécialisées en réemploi chez les déconstructeurs voire chez les poseurs
- identifier les personnes formées au réemploi sur le territoire : y compris chez les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre

Indicateurs d'activité : Au-delà des indicateurs liés à une opération, il est important pour suivre le développement de l'activité de réemploi sur le territoire, d'avoir des données qualitatives sur :

- le nombre de maîtres d'ouvrage qui ont intégré du réemploi, même de façon marginale, dans leurs opérations, éventuellement en distinguant un niveau « symbolique » et un niveau « significatif »,
- le nombre de matériaux/de références qui ont été réemployés sur le territoire
- l'efficacité des mises en relation entre acteurs et les temps de stockage
- les chiffres d'affaire générés par les plateformes de réemploi du territoire
- la durée de vie des matériaux : l'âge des matériaux déconstruits et l'« amortissement » de la 1^{ère} vie d'un produit

Annexe 2 : Propositions annexes faites dans le cadre de l'atelier 3 – Identification des surcoûts liés au réemploi

Autre propositions de leviers pour un soutien public :

- Prise en charge partielle (ex. 20%) du prix d'achat d'un matériau de réemploi
- Expérimentation d'une TVA à 0% sur l'achat de matériaux de réemploi (Cycle Up)

Enjeux pour mieux structurer la filière

- L'émergence rapide d'une fonction de qualificateur reconnue pour lever les verrous/difficultés d'assurabilité
- Intégrer dès la phase de conception les enjeux de démontabilité / réemploi / réversibilité / chronotopie, dans les projets dès l'amont pour faciliter le réemploi futur et éviter les surcoûts : introduire des critères dans les documents prescriptifs publics (RHD, PLUH, etc...)
- Enjeux de visibilité sur les gisements à long terme : notamment sur le tertiaire où les réhabilitations /rénovations sont sur ces cycles courts : avoir un observatoire/lieu fédérateur de ces informations ?
- La capitalisation et la mise à disposition collective des diagnostics PEMD = levier de visibilité. Enjeux de l'outil numérique/open data et de la numérisation des diagnostics (Cycle Up)

